

N°01

INDISPENSABLES

LE MAGAZINE DE LA MUTUALITÉ FONCTION PUBLIQUE

MARS 2015



Fonction publique,
esprit laïque

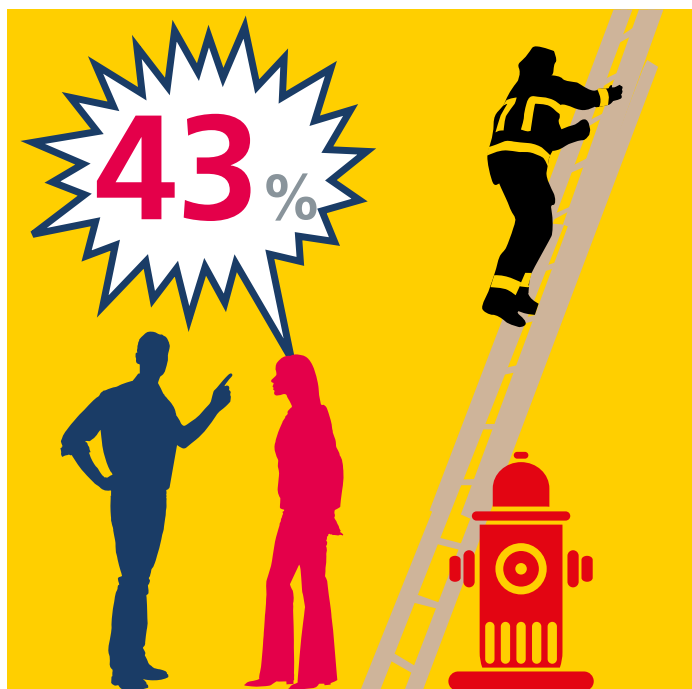
 **MFP**

MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE

SOMMAIRE

04

REPÈRES



06

MISSIONS

Pourquoi remettre en cause un modèle éprouvé ?



08

RÉTROSPECTIVE

70 ans d'engagement sans relâche



10

INTERVIEW

François Chérèque



14

COMMUNICATION

Déploiement du nouveau discours de marque



16

INDISPENSABLE

Douane à la frontière du réel

18

ACTUALITÉ

Fonction publique, esprit laïque



20

SANTÉ

L'optimisme, ça s'apprend et ça fait du bien

INDISPENSABLES

LE MAGAZINE DE LA MUTUALITÉ FONCTION PUBLIQUE



N°01

MARS 2015

Directeur de la publication : Marc Tranchat - Comité de rédaction : Serge Bricchet, Marc Tranchat, Dominique Combe, Laurence Tribillac, Bruno Poujol, Séverine Simon - Conception, rédaction, réalisation : o.j.o. - Crédits photos : ©Hervé Hamon/MDFJS - Getty Images - Corbis - MFP - Indispensables est édité par la Mutualité Fonction Publique (organisme régi par le code de la Mutualité) : Tour Maine Montparnasse, BP 144, 33, avenue du Maine, 75755 Paris Cedex 15 - Tél. 01 44 10 87 00 - site internet : mfp.fr - Impression : L'Ormont Imprimeur - Dépôt légal : mars 2015 - N° de commission paritaire : en cours. N° ISSN : en cours.



Vous avez dit indispensable ?!

Être indispensable à des mutuelles indispensables pour des êtres indispensables

Avec sa nouvelle signature la MFP aurait-elle pris la « grosse tête » ?

Même si certains peuvent le penser au regard de la triple utilisation du mot indispensable, nous assumons totalement ce nouveau discours de marque.

Point de prétention dans cette attitude.

Juste l'affirmation forte de notre démarche qui place, bien plus que l'institution, les individus au centre de nos actions. La rappeler au travers d'une nouvelle communication est légitime dans un monde où cette dernière prend une place déterminante.

La démontrer est une obligation tant l'action publique et le rôle des acteurs qui la porte semblent discutés pour ne pas dire contestés au travers d'un discours ambiant malsain.

En cette année où la MFP va fêter ses 70 ans, comme la Sécurité sociale d'ailleurs, il ne pouvait y avoir plus belle opportunité.

Car plus que jamais **nous pensons que la démarche collective fait sens.**

Plus que jamais, aussi, **nous pensons que l'engagement social**, porté par des milliers de femmes et d'hommes au sein de notre fédération et dans les groupements, **est noble et utile.**

Plus que jamais, encore, **nous pensons que les valeurs de solidarité et de responsabilité sont des composantes modernes et indispensables** dans les réponses apportées aux besoins sociaux de nos concitoyens.

Plus que jamais, enfin, **nous assumons cette façon de raisonner, de militer, d'agir et d'aller vers l'autre.**

Vous avez dit prétentieux ?!



“Notre démarche place, bien plus que l'institution, les individus au centre de nos actions.”

Serge Brichet
Président de la MFP



533

c'est le nombre de **calories** dépensées

par un pompier de **85 kg** en **30 minutes** d'intervention.

En comparaison, une personne travaillant sur ordinateur dépense **61 calories**.

Source : Harvard Heart Letter



82,4%

des **enseignants et chercheurs**

continuent de **penser au travail** même quand ils n'y sont pas.

Contre **28,4%** dans le Bâtiment et Travaux Publics.

Source : Enquête Conditions de travail 2013, Dares, DGAFP, Drees, Insee.

43%



des **agents**
de la **fonction publique**

vivent des **situations de tension** avec le public.

En particulier dans les métiers de la Justice (**76%**) et de l'Action sociale (**67%**).

Source : Enquête Conditions de travail 2013, Dares, DGAFP, Drees, Insee.



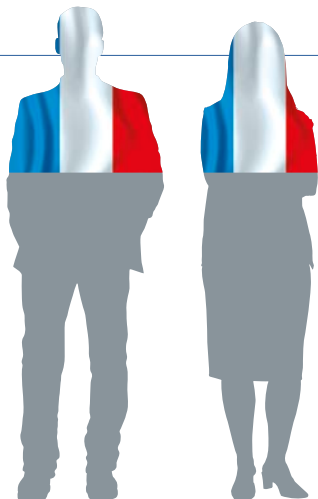
43 561



c'est le nombre d'**agents**
supprimés dans les Ministères en 2014.

Source : DGAFP - Chiffres clés 2014





28%

C'est la proportion d'agents de la fonction publique en couple ayant un conjoint lui aussi agent de la fonction publique.

Source : DGAFP, Point Stat, Les agents de la fonction publique et leur famille en 2011.

119,02 €

c'est le salaire de base

dans les hôpitaux pour **12 heures** de garde de nuit. C'est inférieur au SMIC horaire (9,40 €).

Source : Lemonde.fr. Futur médecin, «bac +10, 80 heures par semaine, 2 000 euros». 2012.



42 ans

c'est l'âge moyen

des agents de la fonction publique en France. Deux ans de plus que dans le secteur privé.

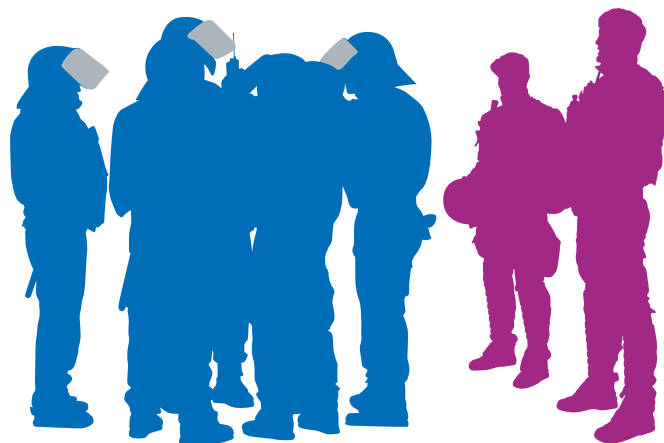
Source : Rapport sur l'état de la fonction publique et les rémunérations, annexe au projet de loi des finances pour 2014.



27,3% ♀

des membres de la **police nationale** en 2015 sont des femmes. Contre **8,4%** chez les **CRS**.

Source : Polices municipale et nationale, gendarmerie : quelle place pour les femmes ?



Pourquoi remettre en cause un modèle éprouvé ?

Faut-il s'inquiéter du rapport de l'IGAS et de l'IGF sur le régime obligatoire d'assurance maladie des fonctionnaires ? La MFP pense que oui. En proposant de transférer sa gestion à la CNAMTS, les rapporteurs nient à la fois les spécificités de ses assurés et les performances de ses mutuelles.

Un modèle qui ne cesse de faire ses preuves depuis 70 ans.



Dans un rapport pour le moins contradictoire, publié le 15 décembre dernier, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et l'Inspection des finances (IGF) préconisent de réorganiser la gestion de l'assurance maladie des fonctionnaires... tout en soulignant l'efficacité de son modèle actuel. Selon les deux inspections, le transfert de compétence vers la Caisse nationale d'assurance maladie serait « *de nature à générer d'importantes économies de gestion* ».

La MFP interpelle le gouvernement

Selon la MFP, cette mesure planifie surtout la fin d'un modèle de gestion qui a fait ses preuves. À terme, elle prévoit en effet son absorption pure et simple par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS). Dans ce contexte, elle a demandé au Gouvernement de clarifier ses intentions par courrier. Ont été sollicités le Premier ministre, ainsi que les ministres des Finances et des Comptes Publics, des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes, de la Décentralisation et de la Fonction Publique, et le Secrétaire d'État chargé de la Réforme de l'État et de la Simplification auprès du Premier ministre.

Pourquoi remettre en cause une gestion mutualiste efficace ?

La MFP s'est également exprimée dans la presse, rappelant que les mutuelles de fonctionnaires se sont librement constituées. Elles ont su organiser leur protection sociale en toute indépendance, pour mieux répondre aux obligations professionnelles et au statut des fonctionnaires.

C'est sans doute ce qui fait le succès de leur modèle. Évaluée sur la base d'indicateurs communs avec les CPAM, la qualité du service rendu est clairement reconnue par le rapport et par la CNAMTS elle-même. Celle-ci a récemment salué leurs performances en constante progression depuis 2010.

Selon une enquête TNS Sofres sur l'attachement des fonctionnaires d'État à leur régime d'assurance maladie,

86%

des personnes interrogées préféreraient continuer d'être affiliées à leur mutuelle actuelle

Une rigueur de gestion saluée

Les mutuelles de fonctionnaires sont en charge d'une mission de service public : la gestion du Régime Obligatoire d'Assurance Maladie. Les dépenses engagées à ce titre (règlement de prestations) pour le compte des Caisses d'Assurance Maladie représentent des fonds publics pour lesquels les mutuelles gestionnaires doivent justifier l'emploi.

Ces sommes entrent dans le champ d'audit de la Certification des Comptes. L'Assurance Maladie doit apporter les preuves du contrôle qu'elle exerce sur les activités de gestion du Régime Obligatoire d'Assurance Maladie de ces mutuelles (Sections Locales Mutualistes - SLM). Depuis 2008, le nouveau référentiel d'audit des SLM est décliné par processus de gestion, sous l'appellation « *plan de maîtrise socle* » (PMS).

Cet indicateur est retenu par l'Assurance Maladie pour mesurer la qualité du service rendu par les mutuelles gestionnaires.

Les audits menés par les CPAM démontrent que les mutuelles gèrent le RO en maîtrisant les risques liés aux opérations financières qu'elles réalisent. Elles contribuent ainsi à la certification des comptes de la branche maladie par la Cour des comptes.

Concernant les PMS, **la note globale des mutuelles gestionnaires de l'Assurance Maladie Obligatoire au sein de la MFP dépasse ainsi les 90 % de satisfaction.**



La satisfaction des adhérents est-elle accessoire ?

Les adhérents fonctionnaires plébiscitent à 89 % la gestion de leur régime obligatoire par leur mutuelle et 86 % d'entre eux s'y déclarent très attachés. Interviewé dans l'émission « *C'est dans l'air* » sur France 5, Serge Bricet a qualifié ce rapport d'« *opportuniste, contradictoire et dangereux car les mutuelles de fonctionnaires ne gèrent pas que l'assurance maladie obligatoire* ». Avec cette réorganisation, « *un pan complet de leur activité serait supprimé (...), une partie de leur histoire gommée, sans parler des conséquences sociales pour les hommes et les femmes qui gèrent tous ces services* ».

Qualité de service versus économies de gestion : la MFP prend position.

Naturellement, la MFP réprovoque les contrevérités énoncées dans le rapport de l'IGAS et de l'IGF. Elle conteste leur vision strictement budgétaire et de court terme. Pour un service optimal, elle souhaite au contraire construire une méthode partenariale avec la CNAMTS, qui a montré toute son efficacité au service de l'accès à la protection sociale pour tous.

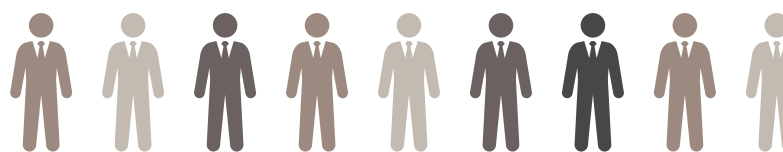
La Mission d'Évaluation et de Contrôle des lois de financement de la Sécurité Sociale (MECSS) devrait s'atteler dès le mois d'avril 2015 à la gestion mutualiste du Régime Obligatoire d'Assurance Maladie des fonctionnaires. La MFP portera une attention toute particulière à ses conclusions.

Garantir la meilleure qualité de service à 5 millions de bénéficiaires

Si la gestion des mutuelles de fonctionnaires est régulièrement remise en cause, ce n'est pas le cas de leur qualité de service ! Celle-ci va bien au-delà des exigences de la CNAMTS, comme en témoignent, année après année, leurs résultats sur les différents indicateurs de performance sur lesquels elles sont évaluées.

- **En matière de prévention**, les résultats des mutuelles de fonctionnaires confortent leurs démarches d'accompagnement et de sensibilisation menées depuis de nombreuses années auprès de leurs bénéficiaires. En ce qui concerne les taux de participation au dépistage du cancer du sein ou au dépistage bucco-dentaire, les résultats des mutuelles calculés par la CNAMTS elle-même dépassent ceux des CPAM. Certaines mutuelles gestionnaires affichent des résultats jusqu'à 7,1 et 8,6 points de plus que les CPAM, respectivement pour le dépistage du cancer du sein et le dépistage bucco-dentaire !
- **En matière de téléservices**, les fonctionnaires sont globalement bien connectés. Le taux d'inscription à un compte assuré en ligne s'élève à environ 40% pour l'ensemble des mutuelles gestionnaires de la MFP, soit quelque 3 points de plus que le taux observé à la CNAMTS. Chez une mutuelle de fonctionnaires ce taux approche même les 60% !

70 ans d'e



Mercredi 25 avril 1945. La Seconde Guerre Mondiale va trouver son épilogue dans 15 jours, l'Italie vient d'être libérée, les forces américaines et soviétiques se rejoignent à Berlin et, à San Francisco, les représentants des nations libres élaborent la charte de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Ce jour-là, **24 mutuelles, représentant 14 ministères et 400 000 adhérents**, créent la FNMFAE qui deviendra la **MFP en 1988**. Depuis, le monde s'est transformé, la MFP aussi mais ses engagements n'ont pas varié. En voici quelques preuves...

Trois ans après sa création, la FNMFAE édite ses premiers bulletins d'information et on y retrouve alors l'histoire de sa création, sous la plume de son vice-président, Louis Gautreau qui n'est avare ni de détails, ni de mots bien choisis : « *Le 12 janvier 1945, quelques hommes se trouvaient réunis par un jour de neige – il neigeait autrefois à Paris - au siège de l'Amicale des P.T.T. Les amateurs de phrases sophistiquées diraient qu'ils venaient de tous les horizons. Disons simplement qu'ils venaient de tous les Ministères. (...) C'était une chose jamais tentée jusqu'ici que de faire se rencontrer, en dehors du travail professionnel, d'abord sur le plan national, puis sur le plan départemental, le postier et le forestier, l'agent du Trésor et l'employé de la Reconstruction, le représentant des employés de Préfectures et celui de la Radiodiffusion, l'agent des Affaires Étrangères et celui de l'Imprimerie Nationale, le policier et l'instituteur, la Justice et les Tabacs et Allumettes, les Alcools et la Santé Publique. (...) Le 25 avril 1945, eut lieu notre réunion constitutive. Le premier Conseil d'Administration était élu, nos statuts déposés et approuvés.* »

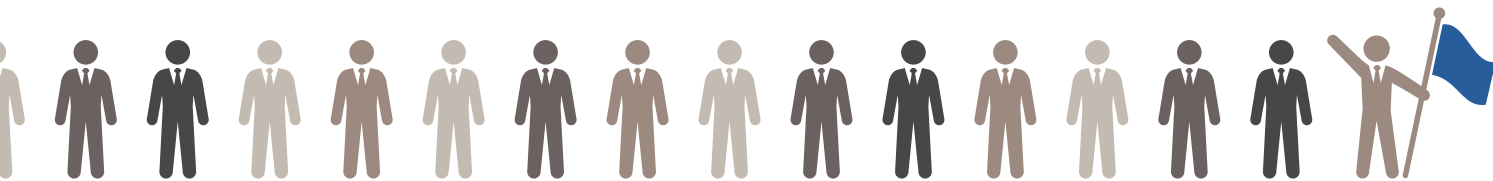
Ni les obligés, ni les esclaves d'un régime



Quelques mois plus tard, **Jack Senet**, René Dauthy et Jules-Marie Coq⁽¹⁾ s'interrogent sur un sujet qui reste toujours d'actualité : « *La Sécurité Sociale des fonctionnaires, régime général ou régime autonome ?* » À la tête de la Fédération, les avis divergent et l'avant-propos du président, écrit au lendemain de Noël, le 26 décembre 1949, insiste autant sur le combat à mener que sur l'éthique à respecter : « *Pour le fond, nos militants sont trop soucieux de leur propre liberté pour ne pas réserver l'audience que mérite toujours l'opinion adverse : un mutualiste n'a jamais d'adversaire à abattre. Comme militant, il peut se faire qu'il en ait à combattre.* »

Les premiers mots de René Dauthy, ardent défenseur d'un régime autonome, sont extrêmement incisifs : « *Pour le malheur de la Sécurité Sociale, et de ses bénéficiaires, on a fait de cette institution une machine de guerre politique. (...) Dès qu'on les interroge sur cette importante question, les fonctionnaires admettent volontiers que leur incorporation au régime général est irrationnelle, voire dangereuse, et ils se reconnaissent prêts à donner leur préférence à un régime particulier pourvu qu'on*

Engagement sans relâche



ne les berne pas avec un slogan sans consistance, et qu'on leur propose un projet étudié et concret. » Et sa conclusion reste sans équivoque : « Les fonctionnaires constituent, par leur condition même, l'une des premières catégories de citoyens qui doit logiquement bénéficier d'un régime particulier de sécurité sociale : nous demandons qu'on ne s'obstine pas à les enchaîner à un régime général qui ne peut parvenir à les assimiler et dont ils ne veulent être ni les obligés, ni les esclaves. »



Jules-Marie Coq, dans une réponse plus courte et à l'expression plus mesurée, plaide pour le régime général : « Un régime autonome ne sera jamais édifié sans que des règles précises et draconiennes soient exigées par le Ministère des Finances qui serait, par la force des choses, le dispensateur des crédits. (...) De là à sombrer dans une organisation étatique avec toutes les difficultés provoquées par une réglementation étroite et tatillonne, il n'y a qu'un pas. (...) La liberté relative, dont nous jouissons maintenant dans notre régime spécial, liberté qui permet une gestion plus humaine de notre Sécurité Sociale, serait bien vite annihilée. »

Et de conclure : « La Sécurité Sociale est le bien commun de tous les salariés, tant de la Fonction Publique que du secteur privé. C'est à eux qu'il appartient d'apporter à son organisation et à sa gestion les modifications nécessaires en considération des progrès techniques, des besoins des assurés, et d'un avenir toujours meilleur ».

Porte-parole insistant et esprit fédérateur depuis le 1^{er} jour

Dans un bulletin publié en 1949, la mission de porte-parole de la FNMFAE est rappelée en ces termes : « 36 départements ont déjà constitué leurs Unions Départementales. La Fédération engage tous les départements à imiter cet exemple. (...) Dans cette période, au cours de laquelle la plupart de nos sociétés mutualistes ont encore beaucoup à apprendre en matière de législation sur la Sécurité Sociale, nos réunions seront fructueuses, l'expérience des uns devant servir aux autres. Au surplus, les fonctionnaires groupés dans leurs Unions auront plus d'autorité pour faire valoir leurs droits auprès des Caisses Primaires. » Cette mission se confronte à des interlocuteurs auprès desquels il faut savoir insister. Ainsi, à l'occasion de la 3^{ème} Assemblée Générale de la fédération, l'allocution d'ouverture de son président ressemble, à quelques détails près, aux prises de parole de ses successeurs : « Dès l'installation du titulaire actuel au Secrétariat d'État à la Fonction Publique⁽²⁾, notre Bureau eut à intervenir près de lui (...). Malgré la promesse qui nous fut alors faite, nos rappels et interventions furent multiples pour faire sortir le texte réglant la question des titulaires mis à la disposition des mutuelles, cela représente près de 10 mois d'efforts. »

Ces derniers mots, à l'heure où la MFP se mobilise pour de nouveaux combats (cf. p.6 et 7) et s'engage pour être mieux comprise et entendue (cf. p.14 et 15), démontrent que nos prochains défis ressemblent à ceux de nos prédécesseurs.

- (1) Jack Senet est alors président de la FNMFAE, René Dauthy, trésorier général et Jules-Marie Coq, secrétaire général et, à son tour, il deviendra plus tard président de la FNMFAE.
- (2) Jean Biondi a été l'un des 80 parlementaires à avoir refusé le 10 juillet 1940, les pleins pouvoirs au maréchal Pétain. Après avoir été sous-secrétaire d'État dans le dernier gouvernement provisoire, dirigé par Léon Blum, il devient Secrétaire d'État à la Fonction publique et à la Réforme administrative, de novembre 1947 à février 1950.
- (3) Président de la Commission de la Garantie Collective en cas de décès.

Défendre la veuve et l'orphelin

1^{er} juillet 1947 : la Fédération établit son premier contrat 'garantie décès' avec la CNAV. Dix ans après, Lucien Rodde⁽³⁾ évoque ce contrat avec un ton bien singulier : « Quel spectacle plus décevant que celui d'une veuve sans ressources, dans l'impossibilité de travailler en raison de ses charges familiales, et devant pourtant assurer la vie et le devenir de ces petits êtres heureusement inconscients de l'immense malheur qui vient de les frapper. » Soucieux de voir amplifier le succès de cette garantie innovante et solidaire, Lucien Rodde appelle à la mobilisation de chacun : « À cette tâche, à la réalisation de cet idéal si profondément humain, nous vous demandons de vous atteler de tout votre cœur. La réussite dépend de vous... »



François Chérèque

“On ne peut pas obliger quelqu'un à devenir citoyen et généreux”



©Hervé Hamon - MDF/S

En 2008, François Chérèque publiait un livre entretien intitulé “Si on me cherche...”. Un titre évocateur de sa personnalité, directe et franche. Un titre qui était une invitation à venir le titiller sur le Service Civique, lui qui en assure la présidence. Il n'aura pas fallu attendre longtemps pour entendre ses convictions et sa sincérité.

En quoi consiste le Service Civique ? Et surtout, quelle est son utilité ?

Il s'agit d'un engagement volontaire pour un jeune entre 16 et 25 ans autour d'une mission d'intérêt général dans différents domaines : la santé, le social, le sport, la culture, l'environnement... J'y vois une double utilité. Il permet à un jeune de s'engager au service de l'intérêt général et, en contrepartie, le pays bénéficie de l'action de dizaines de milliers de jeunes qui améliorent le *vivre ensemble*, la solidarité entre les générations ou les démarches de citoyenneté.

Pour cet engagement, le jeune perçoit une rémunération de 573 euros par mois. Est-ce une motivation suffisante ?

Ce n'est pas une rémunération car ce n'est pas un emploi. C'est une indemnité pour le jeune qui s'engage. En revanche, même s'il ne faut jamais négliger ces moyens qui peuvent aider des jeunes en difficulté, il est vrai que la motivation est ailleurs. L'intérêt réside dans ce sentiment d'utilité que le jeune éprouve.

Cinq ans après sa création, quel bilan dressez-vous ?

Je dresse trois bilans. Le premier est que nous sommes victimes de notre succès. A ce jour, nous avons bien plus de demandes de jeunes que de possibilités de les accueillir. En moyenne, nous enregistrons 4 à 5 demandes pour un contrat. L'an passé, le budget de l'agence permettait d'accueillir 35 000 jeunes. C'est toujours mieux qu'en 2013 où nous en

avons accueilli 25 000 mais c'est une augmentation trop lente. Deuxième bilan : 91% des jeunes volontaires se sont sentis utiles et le recommanderaient à leur entourage⁽¹⁾. Dernier bilan : 6 mois après la fin de leur Service Civique, 3 jeunes sur 4 sont en emploi ou en formation⁽²⁾. Tous ces éléments sont très positifs.

Vous soulignez une progression lente des effectifs entre 2013 et 2014 mais votre objectif est d'accueillir 170 000 jeunes en 2017. Comment allez-vous y parvenir ?

Pour 2015, nous avons été dotés d'un budget pour accueillir 45 000 jeunes. À ces 173 millions d'euros sont venus s'ajouter 65 millions supplémentaires. J'ai reçu des engagements de la part du président de la République et du gouvernement. Nous aurons des rallonges financières au fur et à mesure de notre développement. Aujourd'hui, je constate que ces engagements sont tenus.



173 millions + 65 millions... ça va représenter combien de contrats en 2015 ?

Nous avons la marge financière pour accueillir 70 000 jeunes environ mais ce chiffre n'a pas beaucoup de sens. Nos moyens progresseront en fonction de nos besoins, c'est ça qui compte.

Certains ont évoqué la possibilité de rendre obligatoire le Service Civique...

Le président de la République a largement dépassé ce débat-là. Il a réaffirmé tout récemment que le Service Civique resterait un engagement volontaire de 6 à 12 mois, en moyenne 8 mois, avec le même niveau d'indemnisation. Il faut penser autrement. Ce n'est pas une obligation pour un jeune de faire le Service Civique mais c'est une obligation pour le pays de donner les moyens à un jeune de faire le Service Civique. Nous devons renverser le principe entre l'obligation et l'universalité. L'universalité nous pose l'obligation de répondre à un jeune qui souhaite s'engager au service de la collectivité.

Donc le débat sur le fait d'avoir un contrat civique obligatoire n'existe plus ?

Le débat est clos.

Vous ne vous "taperez donc plus le cul par terre"⁽³⁾ ?

Ce projet de loi me faisait froid dans le dos. On évoquait une formation civique, citoyenne et comportementale pour tous les jeunes de notre pays. Franchement, c'était une vision de la jeunesse qui me semblait bien déplorable. Maintenant rien n'est figé et je pense que l'évolution du Service Civique sera probablement l'un des débats de la future présidentielle.

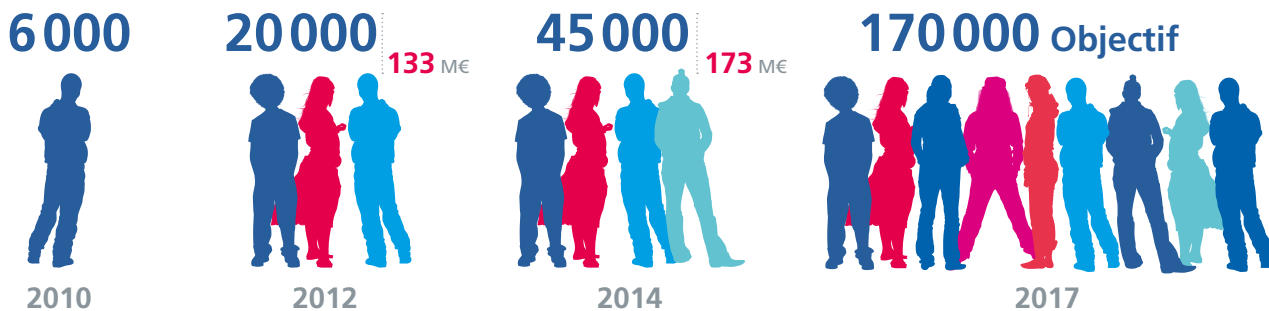


Pourquoi ?

Parce que ce sujet n'est pas un sujet léger. Or, je pense que certains responsables politiques l'ont traité d'une façon légère. Le Service Civique ou le service militaire obligatoire ce n'est pas un effet d'annonce. C'est un changement profond de la relation de la nation avec sa jeunesse et on ne peut pas traiter cela sur un coin de table.

Pour vous, la notion de volontariat reste donc essentielle ?

Évidemment. La réussite du Service Civique vient du fait que les jeunes sont volontaires. Qu'il faille inciter les jeunes à être volontaire, pourquoi pas ? Mais pas d'obligation. On ne peut pas obliger un jeune à intervenir dans une maison de retraite pour passer un moment de convivialité avec une personne âgée. On ne peut pas obliger quelqu'un à devenir citoyen et généreux.



Nombre d'engagés et coût pour l'État

Ne pensez-vous que l'on pourrait vous reprocher l'emploi de 600 millions d'euros⁽⁴⁾ pour les consacrer à d'autres sujets ?

Toute politique publique doit être remise en cause. Pour ma part, je suis favorable au fait d'évaluer et de rediscuter régulièrement toute politique publique. Aucune politique publique ne doit bénéficier d'un blanc-seing à vie. Le Service Civique doit être réinterrogé régulièrement comme toute politique publique.

Accueillir des visiteurs, être bienveillant pour une personne âgée... tout cela requiert quand même une certaine maturité, un savoir-être et...

... si ça pose un problème, qu'on laisse les jeunes au fond de leur banlieue, aux mains de personnes qui les amèneront sur des pistes que l'on regrettera après. On ne peut pas avoir été 4 millions dans la rue le 11 janvier et ne pas regarder ce qui se passe dans notre pays, ne pas faire un petit effort pour sortir les jeunes de la situation dans laquelle ils sont. Ces 4 millions du 11 janvier, c'est une mobilisation de la nation face à des crimes atroces mais aussi une volonté de vivre ensemble et de regarder la jeunesse telle qu'elle est.

“ Nous sommes victimes de notre succès. ”

Peut-on envisager qu'un jour on arrive à une usure du modèle ?

Aujourd'hui, je ne le crois pas. Je constate d'ailleurs qu'il y a un écart entre 70 % des Français qui

veulent le rendre obligatoire et certains professionnels qui freinent pour accueillir des jeunes en Service Civique. C'est là une forme de schizophrénie habituelle dans notre pays. On veut bien faire des choses généreuses mais plutôt chez le voisin !

Accueillir des jeunes en Service Civique doit être un engagement de la nation. Ce n'est pas l'affaire de quelques militants volontaires. Le Service Civique ne durera que si tout le monde se mobilise pour permettre à nos jeunes de vivre cette aventure.

Quels freins évoquez-vous dans les structures d'accueil ?

Le Service Civique n'est pas assez connu. On en parle beaucoup sans le connaître vraiment. Il y a des résistances mais je pense que la connaissance et la persuasion convaincront.

On peut toutefois admettre que dans certaines activités, où la charge de travail est lourde, il est difficile d'accueillir des jeunes et de leur consacrer du temps ?

C'est parce que l'on ne sait pas ce que c'est. L'objectif du Service Civique c'est de ramener un plus, un plus par rapport à ce que les professionnels ne font pas ou n'ont pas le temps de faire. C'est un plus, pas une contrainte. Un plus pour les jeunes, pour les gens accueillis et pour les professionnels.

Est-ce pour cela que le Service Civique, si discret pendant ses premières années, devient depuis 6 mois un sujet placé au-devant de la scène ?

Je pense que, depuis les attentats de janvier, toutes nos questions sur la citoyenneté et le vivre ensemble nous font regarder autrement le Service Civique. D'un seul coup, beaucoup de personnes découvrent qu'il peut être utile. Je vous rappelle que l'idée du Service Civique a commencé à apparaître après les émeutes de banlieue en 2005.

9 domaines d'intervention



Le Service Civique serait donc une sorte d'airbag de la Société contre des violences subites ?

L'enjeu est d'en faire un dispositif pérenne qui survit à l'actualité. Il faut aussi que les jeunes en Service Civique soient considérés différemment de ceux qui ne l'auront pas fait. Les entreprises devraient considérer cet engagement citoyen comme une qualité distinctive. Un jeune qui a fait le Service Civique devrait être favorisé dans les concours de la fonction publique.

Les fonctionnaires accomplissent une mission citoyenne et c'est pour cela qu'il y a un statut de la fonction publique.

Mais il y a des concours où on recrute sur des compétences. Comment donner une préférence à quelqu'un qui aurait peut-être un niveau inférieur sous prétexte qu'il a effectué un Service Civique ?

Nous devons sortir de la stupidité des concours. Il y en a assez de ces logiques construites uniquement sur le savoir-faire et jamais sur le savoir-être. C'est un des maux français pour la reconnaissance de la jeunesse. On reconnaît ou sanctionne leurs compétences académiques et on ne prend pas en compte leur parcours.

Revenons sur le rôle d'amortisseur social du Service Civique pour endiguer les violences. Être légitime juste pour cette fonction-là, n'est-ce pas un peu réducteur ?

Oui, c'est extrêmement réducteur. J'ai vu des titres de presse "Le Service Civique pour lutter contre le djihadisme", c'est une grosse bêtise. Le Service Civique n'est pas là pour lutter contre le djihadisme. Il est là pour permettre le vivre ensemble et pour favoriser l'inclusion sociale des jeunes quelles que soient leurs origines. Le Service Civique ne fait pas tout. Il est une de ces étapes.

Rama Yade a évoqué le Service Civique pour les personnes âgées...

... un service obligatoire et payé ! Je pense qu'il n'est pas interdit d'être stupide quand on est un politique. Sincèrement, il faut arrêter. À chaque fois qu'on amène quelque chose de positif pour les enfants ou les jeunes, il y a toujours une réaction de la classe politique qui dit : "Les vieux, les vieux, les vieux !". Regardez les politiques sociales, on a donné priorité aux personnes âgées sur la pauvreté, pas aux enfants. Résultat : il y a, en proportion, 3 fois plus d'enfants pauvres que de personnes âgées pauvres⁽⁵⁾. Arrêtons de donner le sentiment que lorsqu'on aide les jeunes c'est au détriment des plus âgés. Le Service Civique est un élément fantastique pour développer la solidarité entre les générations.

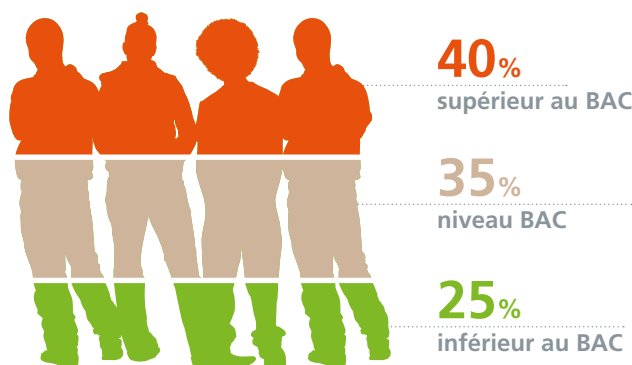
“ Un jeune qui a fait le Service Civique devrait être favorisé dans les concours de la fonction publique. ”

Question plus personnelle : vous avez été syndicaliste et, à ce titre, vous avez été un aiguillon de l'État, quelqu'un qui vient questionner des modèles et parfois s'opposer. N'y a-t-il pas un paradoxe à passer de l'autre côté ? Arrivez-vous à rester un aiguillon ?

Je n'ai pas à être un aiguillon à la place où je suis. Ça aussi c'est une question franco-française. Je pense que la France est le seul pays qui s'interroge et qui se demande pourquoi un syndicaliste entre au service de l'État. Dans tous les pays européens, les syndicalistes font une carrière politique ou une carrière de haut fonctionnaire ou une carrière de diplomate⁽⁶⁾. En France, dès que ça arrive, on s'interroge. Utiliser les compétences et le parcours professionnel d'un responsable syndical pour pouvoir développer ce type de projet me semble être du bon sens.

Dernière question : que diriez-vous à un jeune pour l'inciter à vivre l'expérience du Service Civique ?

D'abord, je lui dirais que nous avons besoin de lui. C'est un élément important car la nation a besoin de ses jeunes. On a besoin de leur générosité. Il ne faut pas qu'ils gardent leur générosité dans une sphère privée, elle doit aussi intervenir dans la sphère publique. Enfin, le Service Civique est une aventure qui va leur servir toute leur vie et elle fera qu'ils seront différents des autres.



Niveau d'études des engagés

- (1) Enquête de l'Agence auprès des volontaires à l'issue de leur mission
- (2) Étude TNS Sofres 2013-2014
- (3) Référence aux propos de François Chérèque au micro de France Inter le 29 janvier dernier alors qu'il était interrogé sur un projet de loi envisageant un Service Civique obligatoire de 6 mois, non indemnisé et une peine de 15 000 € en cas d'inexécution
- (4) Budget requis pour atteindre l'objectif 2017
- (5) Source : Insee 2011. La pauvreté touche 10,9 % des enfants de moins de 10 ans, 12,3 % des adolescents (10-19 ans) et 3,6 % des seniors (plus de 60 ans)
- (6) Parmi eux : Bodo Ramelow, syndicaliste allemand devenu président du Land de Thuringe en décembre 2014, Cesare Damiano syndicaliste italien devenu ministre du travail de Romano Prodi ou bien Wim Kok, syndicaliste néerlandais devenu ministre des Finances puis Premier ministre pendant 8 ans... sans parler de Lech Walesa.

Indispensable

L'exercice de la communication est souvent complexe car il faut à la fois être précis et incisif. Lorsque la MFP a réfléchi au déploiement de son nouveau discours de marque, un mot s'est rapidement imposé : **indispensable**.
Un mot comme une évidence.

Pour la MFP, il était devenu essentiel de revoir l'ensemble de son discours. Raison de fond, tout d'abord, tant il était important que nos missions soient mieux connues et plus clairement expliquées. Raison de forme, ensuite, pour donner une nouvelle cohérence à des outils qui étaient devenus trop disparates : revue, site internet, communiqués, publicités, affiches colloques...

Pour organiser ce travail, il a été décidé de réfléchir à ce qui nous définissait le mieux et ce, quel que soit le niveau de lecture ou d'analyse. **Très rapidement, est apparu le mot indispensable. Un mot à triple résonance.**

Tout d'abord, l'ensemble des 5 millions de personnes, protégées par les mutuelles réunies au sein de la MFP, exerce **des métiers indispensables à l'équilibre et au développement de notre Société**. Certes, elles sont diverses dans leurs statuts (fonction publique d'État, territoriale et hospitalière) et dans leurs activités (éducation, justice, santé, voirie, douane, environnement...) mais elles ont en commun d'être tournées vers la collectivité. Chacune d'elles se révèle nécessaire et contribue utilement à la mise en œuvre de ce "vivre ensemble" auquel nous sommes tous si attachés.

Ensuite, l'action de toutes nos mutuelles est **indispensable au bien-être des agents de la fonction publique**. C'est ici le point commun de toutes les initiatives qu'elles entreprennent et la raison d'être de leurs stratégies propres. Elles convergent toutes vers une image de protection humaine et bienveillante.

Enfin, ce n'était pas le moins important à évoquer, **l'action de la MFP est indispensable aux mutuelles et à tous leurs adhérents**. Encore fallait-il bien l'expliquer...

Un message pour chacune de nos missions

Nous avons donc structuré notre communication autour de nos quatre missions :

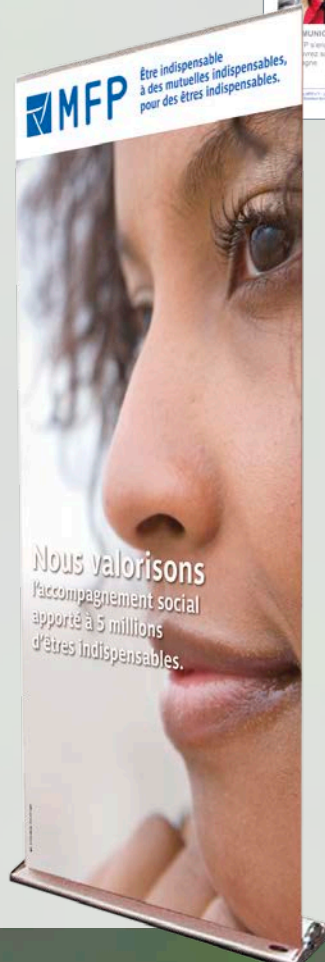
- la prise de parole au nom des fonctionnaires et la défense de leurs intérêts,
- la défense d'un régime obligatoire géré les mutuelles,
- l'amélioration de l'accès aux soins grâce à notre politique de conventionnement des professionnels de santé,
- l'accompagnement social.

Les idées étaient là, il restait à les mettre en images. Nous avons choisi d'illustrer la diversité de nos publics (âge et origine), de ne représenter aucun métier pour n'en exclure aucun et surtout nous avons eu l'envie de symboliser notre proximité avec ces **5 millions d'êtres indispensables**. Qu'ils soient photographiés de face ou de profil, les visages choisis sont, en effet, très cadrés, très proches de nous.

Les idées étaient là et il était temps qu'elles prennent corps. C'est ainsi que sont nés les premières affiches, les kakémonos, la newsletter... et aujourd'hui le nouveau magazine avant d'autres outils. Cette communication est la vôtre et nous sommes impatients de connaître vos premières réactions. Vous pouvez nous écrire à contact@mfp.fr



Lancement de la nouvelle campagne lors de la cérémonie des vœux 2015



Kakémonos et affiches





à la frontière du réel

L'image de la douane avec un agent bonhomme, assis, voire assoupi, dans une cahute près d'une barrière frontalière est aussi caricaturale que celle du Français à béret, courant avec une baguette de pain sous le bras.

Maître-chien et agent des douanes à Paris, Laurent Alliance nous le démontre. Il vit son métier avec passion. Et pourtant, rien n'était prévu comme ça au départ.

Laurent Alliance est agent des douanes depuis 22 ans. Il a découvert ce métier par hasard pendant son service militaire. Avec un bac+2 en biologie, il se destinait à la préparation de concours paramédicaux. Et finalement, il n'y est jamais allé... « Ce qui m'attirait c'était de travailler avec un chien, de former un binôme avec l'animal. Je me suis rapidement spécialisé dans le contrôle des produits stupéfiants. »

La douane, 400 métiers à déclarer

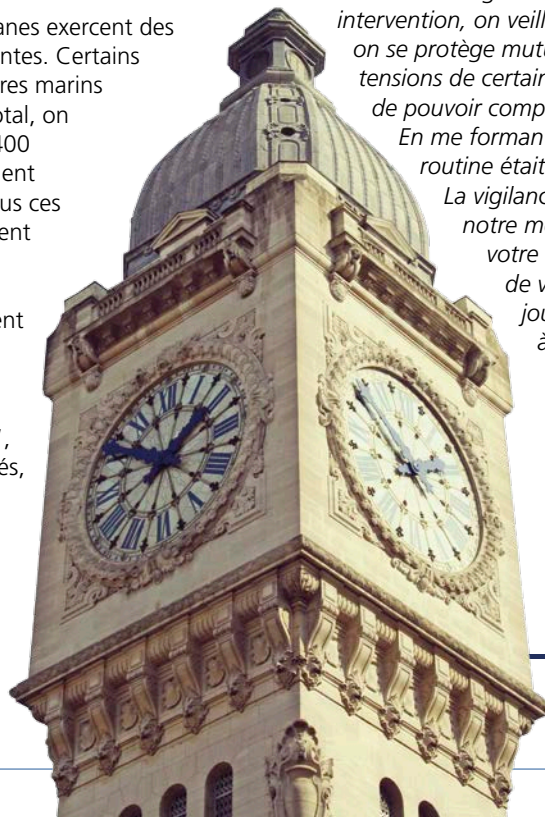
Les agents des douanes exercent des missions très différentes. Certains sont motards, d'autres marins ou plongeurs. Au total, on dénombre plus de 400 métiers. Contrairement aux idées reçues, tous ces professionnels relèvent du ministère... du Budget. Il y a les "opco" qui surveillent les opérations de commerce international et les agents de la "surv", en uniforme et armés,

chargés de la surveillance du territoire, de la lutte contre la fraude et les trafics illicites. Laurent fait partie de cette dernière catégorie.

En 1995, il intègre la brigade de surveillance intérieure de Paris fer (BSIPF) où il prend en charge le contrôle des produits stupéfiants en gare, à quai ou dans les trains. Deux ans plus tard, il rejoint la brigade de surveillance intérieure de Paris Sud qui inspecte notamment les gares de Lyon, Montparnasse ou Austerlitz. « Il règne un véritable esprit d'équipe dans cette unité d'une vingtaine de personnes. En intervention, on veille les uns sur les autres, on se protège mutuellement. Face aux tensions de certains jours, c'est rassurant de pouvoir compter sur ses collègues.

En me formant, j'ai appris que la routine était l'ennemi du douanier.

La vigilance est essentielle dans notre métier. Cela peut sauver votre vie mais aussi celles de vos collègues. Tous les jours, nous gardons cela à l'esprit. »



Course-poursuite en Gare de Lyon

Si Laurent parle avec enthousiasme de son métier, son ton peut très vite changer lorsqu'il entend certaines remarques. « *Deux ou trois fois par semaine, je croise des personnes qui insinuent que nous droguons nos chiens pour qu'ils puissent trouver facilement les stupéfiants ! C'est complètement idiot. Pour être aussi performants, nos chiens suivent un véritable entraînement.* »

Cet apprentissage est essentiellement basé sur le jeu, notamment avec un morceau de tissu. Tour à tour, on l'imprègne de différentes odeurs de stupéfiants (cannabis, opium, héroïne, cocaïne...). Cette phase de mémorisation permet au chien d'associer ces produits illicites à son jouet. En intervention, l'animal cherche donc son jouet parmi les bagages, et non les stupéfiants ! Lorsqu'il indique l'endroit où ils se trouvent, l'agent des douanes - maître-chien sort alors discrètement un tissu neutre et le donne à l'animal. Cette phase de substitution est nécessaire pour le récompenser. « *Nous prenons grand soin de nos chiens. D'autant que la confiance en eux est capitale dans l'accomplissement de notre mission.* »

Face à d'autres clichés sur son métier, comme le douanier coincé à sa barrière, Laurent préfère en rire. « *Notre métier n'est plus aussi statique qu'auparavant. Nous sommes devenus très mobiles et de plus en plus spécialisés. Je pense notamment au travail de mes collègues sur les contrefaçons ou les œuvres d'art.* »

Un métier physique qui peut aussi s'avérer dangereux lorsqu'un contrôle prend une tournure inattendue, comme ce jour de mai 2012 où Laurent a entamé une course-poursuite à la Gare de Lyon avec un individu dont la valise était suspecte. « *Même si nous évitons de sortir nos armes, j'y ai été contraint ce jour-là pour maîtriser cet homme qui essayait de fuir en taxi. À l'arrivée, nous avons saisi 45 kg de résine de cannabis. On ne sait jamais sur quoi ou qui on va tomber !* » Un peu comme ce douanier suisse qui a interpellé un passager qui avait dissimulé 25 œufs de perroquets du Brésil dans ses sous-vêtements.



Dans notre métier, tout est possible... même l'inimaginable !

Pourquoi votre métier vous semble-t-il indispensable ?

Nous faisons respecter les règles du commerce international et contrôlons les flux de marchandises. Nous contribuons aussi au budget de l'État en faisant rentrer des taxes ! Au quotidien, nous luttons contre les grands trafics, contre ces marchés parallèles qui génèrent de l'argent sale et veulent échapper à tout contrôle.

Dans quelles circonstances, avez-vous ressenti le caractère indispensable de votre métier ?

Quand vous arrêtez quelqu'un qui transporte 25 kg de cocaïne dans ses bagages, vous ne pouvez vous empêcher de penser aux dégâts que ces substances auraient causés si nous ne les avions pas trouvées. Je me dis que j'ai probablement sauvé la vie d'une ou plusieurs personnes. C'est la même chose avec les produits

contrefaits saisis, comme les lunettes de soleil qui risquent de causer des brûlures des yeux ou des pièces automobiles qui peuvent provoquer des accidents.

La qualité indispensable pour exercer votre métier ?

La curiosité. Nous ne devons pas nous arrêter aux apparences, nous devons aller au-delà de la première impression. Dans notre métier, tout est possible... même l'inimaginable !

Qu'est-ce qui est indispensable dans votre vie ?

Le sport, si essentiel à mon équilibre mental et physique. Je pratique le fitness, la course à pied. C'est un dévouement car les tensions sont nombreuses sur les contrôles. Et puis, à 45 ans, il faut rester en forme pour suivre le rythme des jeunes recrues qui arrivent !



Fonction publique, esprit laïque

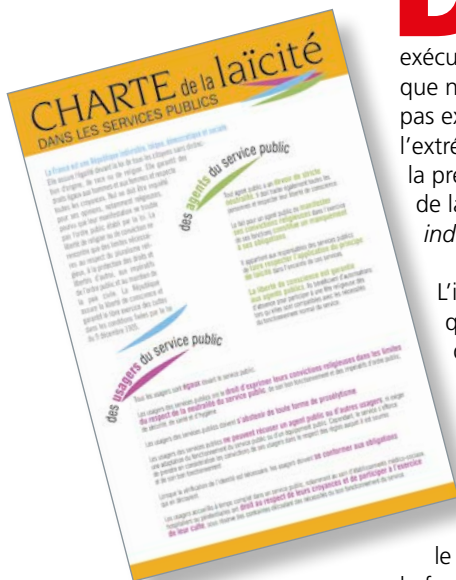
En ce début d'année, notre pays a connu des drames sans précédent. Nous garderons longtemps le souvenir de l'effroi, du chagrin et de la mobilisation. Très rapidement, la question de la laïcité a été placée au cœur des débats. Mais que signifie la laïcité lorsque l'on est fonctionnaire ? Quels sont nos rôles, nos droits et nos devoirs ? Et surtout quel rôle pouvons-nous et devons-nous tenir pour préserver une société tolérante qui saura mettre à distance la violence et les extrémismes ?

De Charlie Hebdo à l'Hyper Cacher de la Porte de Vincennes, nous garderons, tout d'abord, le souvenir des 17 victimes injustement et froidement exécutées. Nous conserverons aussi le sentiment que notre pays a été frappé dans ses fondements. Ce n'est pas excessif d'écrire cela. En effet, ces attaques motivées par l'extrémisme religieux et l'antisémitisme viennent contester la première phrase de l'Article Premier de la Constitution de la Cinquième République : *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.*

L'indivisibilité de notre pays a été prouvée par l'élan de solidarité qui a parcouru les rues françaises au-delà de nos croyances et de nos origines, jusqu'au point d'orgue du 11 janvier. L'esprit démocratique subsistera tant que nos votes continueront de décider de la direction prise par notre nation. Le caractère social, certes fragilisé par des logiques et une réalité économiques égoïstes et déséquilibrées, reste l'un des marqueurs d'une société à *la française*. Mais le deuxième adjectif de cette phrase fondatrice (laïque) a été le plus ébranlé, le plus chahuté et aussi le plus discuté. Cette contestation a forcément eu une résonance dans la fonction publique.

La laïcité est un droit et un devoir pour les fonctionnaires

Faut-il rappeler que la première phrase de l'Article Premier de notre constitution est aussi la première phrase de la Charte de la laïcité dans les services publics ? Une charte pour renseigner tant les usagers que les agents sur leurs droits et leurs obligations concernant la laïcité et la liberté religieuse. Ainsi, est-il clairement rappelé que « *tout agent public a un devoir de stricte neutralité* » et que « *la liberté de conscience est garantie aux agents publics* ».



La ministre de la Décentralisation et de la Fonction Publique prévoit dans les prochains mois de promulguer une loi qui consacrerait le principe de laïcité dans le statut général de la fonction publique. Dans son discours prononcé à Lyon, le 26 février dernier, Marylise Lebranchu rappelait qu'elle était convaincue du besoin d'avoir « un texte qui redise aux citoyens que la République Française est accompagnée par ses fonctionnaires qui sont porteurs de valeurs ».

C'est dans cet esprit qu'a été également annoncée l'intégration de modules de formation consacrée à la laïcité dans le programme suivi par l'ensemble des élèves de l'IRA (Instituts régionaux d'administration).⁽¹⁾

La fonction publique comme un recours et un rempart

À chaque fois qu'une valeur républicaine est exposée, la fonction publique est évoquée comme un recours, un rempart.

À l'École est rappelée sa mission



d'éveil des consciences, aux services de police et de justice est soulignée l'importance de leurs actions pour garantir un climat serein et apaisé, aux services de douane est redit la nécessaire vigilance, etc. Tout le monde semble, alors, se souvenir que les fonctionnaires se trouvent au premier rang des défenseurs de notre modèle de société.

Cette mission s'apparente parfois à du funambulisme, entre défense d'un modèle et esprit de tolérance. Au contact de certains usagers, la laïcité devient un sujet de tension : port du foulard dans les écoles, remise en cause des plats distribués dans les cantines, demande de prise en compte de nouveaux jours fériés...

La laïcité n'est pas un concept à géométrie variable.

Cependant, les débats récents ont fait émerger trois positions pour la préserver.

La première est laïciste. Elle considère que la religion est une affaire privée et qu'elle n'a pas à entrer dans la sphère publique. Toute autre position s'apparenterait à une reculade, à une perte de repères. Pas question de créer des cas particuliers à la cantine ou de remettre en cause des jours fériés d'origine catholique.

La deuxième se veut moderniste, considérant que les équilibres religieux ne sont plus les mêmes qu'il y a 60 ans et qu'une société moderne doit savoir évoluer. Les tenants de cette logique acceptent l'idée de voir modifier les recettes des restaurants scolaires ou le calendrier des jours fériés.

La troisième vise à concilier liberté de culte individuel et équilibre collectif. Pour les défenseurs de cette voie intermédiaire, les fondements généraux ne peuvent être remis en cause mais sur des questions plus personnelles, certains aménagements peuvent être envisagés. Le calendrier ne bouge pas mais les repas peuvent s'adapter en fonction d'un principe de réalité : oui pour de petits groupes, non pour de grandes unités.

La laïcité est bien plus qu'une belle idée à défendre, c'est l'un des points d'équilibre de notre pays. Ne nous leurrons pas ; ceux qui veulent la remettre en cause sont en butte avec notre Société pour bien d'autres raisons. Les convictions religieuses ne sauraient être la fumée qui masquerait ces volontés de déstabilisation.

Cet article est dédié à une femme et deux hommes⁽²⁾.

(1) Cinq instituts implantés à Bastia, Lille, Lyon, Metz et Nantes

(2) Clarissa Jean-Philippe (fonctionnaire de police) exécutée le 8 janvier d'une balle dans le dos. Franck Brinsolaro (fonctionnaire de police) exécuté le 7 janvier alors qu'il protégeait Charb. Ahmed Merabet (fonctionnaire de police) exécuté le 7 janvier alors qu'il était au sol.

L'Opti ça s'apprend et ça

La joie, le sourire, l'optimisme... tous ces mots peuvent sembler bien futiles. Et pourtant, c'est tout l'inverse. Ils nous sont très utiles pour vivre et vieillir sereinement.

Pour Woody Allen, « *tant qu'il sera mortel, l'homme aura du mal à être totalement décontracté* ». Est-ce pour autant une raison suffisante pour laisser le pessimisme nous envahir ? Bien sûr, le contexte que nous connaissons est sombre à plus d'un titre et n'incite pas forcément au bonheur : attentats, crise économique et financière, guerres, racisme, pollution, maladies, antisémitisme, égoïsme... Et pourtant, l'optimisme est fortement recommandé.

L'optimisme n'est pas un sentiment

Le philosophe Alain avait résumé d'une phrase la différence qui existe entre pessimisme et optimisme :

« *Le pessimisme est d'humeur, l'optimisme est de volonté* ».

De manière plus prosaïque, le pessimisme se désapprend et l'optimisme s'apprend. En effet, l'optimisme n'est pas un sentiment, c'est un mode de pensée, une façon de concevoir sa vie, de mener ses

projets, d'affronter les difficultés, d'accepter les échecs et de se remobiliser pour de nouvelles victoires.

L'optimisme n'est pas davantage une méthode Coué qui nierait les évidences et voudrait repindre en rose les événements de la vie. L'optimisme n'est pas non plus un aveuglement béat qui ôterait toute lucidité ou regard critique. L'optimisme n'est pas davantage une auto-conviction forcenée qui tendrait à traiter comme portion congrue toute difficulté.

Les 7 différences

L'optimisme est un point de vue différent, une manière de regarder autrement un événement pour en tirer des enseignements positifs et constructifs. S'il arrive de nous retrouver quelquefois face à des situations dévastatrices (décès, maladie, chômage...), nous devons aussi admettre que, la plupart du temps, nous vivons des moments de vie plus mitigés où tout n'est pas absolument négatif.



misisme

fait du bien

Et c'est tout particulièrement dans ces situations que se démarquent les esprits optimistes. Ils se singularisent par 7 différences :

- 1. Ils ne se délectent pas du passé.** Les optimistes préfèrent regarder devant eux et agir pour provoquer des situations heureuses. Ils savent que le passé ne peut plus être modifié. Ils préfèrent construire que déplorer.
- 2. Ils assument leur influence sur le bonheur qu'ils vivent.** Les optimistes ont conscience de leurs qualités et considèrent que ce qui leur arrive de bien est d'abord la conséquence de leur comportement et de leurs capacités, pas du hasard ou d'autres personnes.
- 3. Ils exploitent leurs talents et ne s'en privent pas.** S'ils ont bien identifié leurs qualités, les optimistes aiment surtout en user. Ils favorisent les situations où celles-ci pourront s'exprimer. Ils provoquent leur chance en quelque sorte en multipliant des zones de confort et de réussite.
- 4. Ils ne craignent pas d'admirer.** Les optimistes préfèrent voir les qualités que les défauts des autres. Grâce à cela, ils identifient et savent solliciter les personnalités les plus intéressantes et les mieux adaptées à leurs projets.
- 5. Ils affrontent la difficulté bille en tête.** S'ils échouent, les optimistes veulent rapidement comprendre pourquoi. Pour eux, pas de justice immanente à fustiger, de hasards malheureux à accuser ou de circonstances malchanceuses qui expliqueraient tout. Lorsqu'ils s'attardent à identifier leur part de responsabilité, ce n'est pas pour se flageller mais pour objectiver leur échec et, ainsi, approfondir leur connaissance d'eux-mêmes.
- 6. Ils abhorrent les pensées limitatives.** Lorsqu'ils veulent entreprendre, les optimistes ne veulent pas s'encombrer de toutes ces idées qui pourraient les incliner à freiner leur ardeur. Leur conviction transcende les raisonnements étreints qui voudraient doucher leur enthousiasme.
- 7. Ils regardent la moitié pleine du verre car ils peuvent la boire.** Là où les pessimistes voient le manque, le vide, l'absence, les optimistes voient la vie, la saveur, le plaisir.

Est-ce que c'est bon pour la santé ?

Une étude récente, menée auprès de plus de 5 000 personnes âgées de 52 à 84 ans et publiée en janvier 2015 par Health Behavior and Policy Review, constate qu'une personne optimiste a un meilleur cœur, un meilleur taux de cholestérol et un meilleur système immunitaire qu'une personne pessimiste.

Autre étude, autre constat : le Penn Prevention Program, mené en Australie auprès d'enfants âgés de 11 à 13 ans, prouve que l'éducation qui encourage l'optimisme de l'enfant en l'invitant à se souvenir d'abord de ses succès, à analyser et à limiter la portée d'événements négatifs, provoque de meilleurs résultats scolaires.

Dernière chose : lorsque l'on rit, notre rythme cardiaque s'accélère et nous brûlons donc quelques calories. Une bonne raison de rester optimiste, non ?



La santé connectée sous les projecteurs

La MNH et Orange Healthcare ont demandé à l'Institut Odoxa de réaliser une enquête sur la santé connectée. Les résultats les plus saillants ont été présentés lundi 19 janvier à Sciences Po en présence de la secrétaire d'État chargée du numérique Axelle Lemaire. Ils ont également été publiés dans *Le Figaro santé* et diffusés à l'antenne de France Inter.

Source : mnh.fr



Naissance d'un pôle assurantiel territorial

Les mutuelles MNT et Smacl Assurances ont annoncé conjointement mercredi 7 janvier 2014 un rapprochement qui devrait être effectif au 1^{er} janvier 2016. Pour assurer les synergies entre les deux mutuelles, la création d'une structure légère de coordination doit être proposée aux assemblées générales de la MNT (santé et prévoyance) et de Smacl (assurance de biens et responsabilité) au printemps.



Source : mobi.attf.asso.fr



Intériale, fidèle à ses engagements de mutuelle affinitaire de la fonction publique

En 2014, la MPCL (mutuelle des fonctionnaires territoriaux basée à Saint-Étienne) a décidé d'unir son destin à celui d'Intériale en fusionnant avec cette dernière. Pour Didier THIOLLIER, Président de la MPCL, «il était très important pour nous de choisir un partenaire qui nous ressemble, et qui respecte tant nos valeurs mutualistes, que notre identité "fonction publique"». Un engagement fort pour Intériale qui souhaite poursuivre son ambition de croissance en accueillant de nouvelles mutuelles de la fonction publique.

Source : Intériale, Service Communication



La MGEFI prend le pouls de ses adhérents

Baromètre satisfaction adhérent 2014
Dans la continuité de sa démarche qualité, la MGEFI a fait réaliser, pour la troisième année consécutive, un baromètre de satisfaction visant à évaluer le niveau de satisfaction et d'exigences de ses adhérents. Qualité de la relation, des prestations, des services... Ce baromètre permet de suivre annuellement l'évolution de la satisfaction globale des adhérents ainsi que l'évolution des performances de la mutuelle. Ainsi, 1 392 adhérents ont accepté de répondre au questionnaire dont le contenu, légèrement revu pour cette édition 2014, a été recentré autour de l'offre MGEFI.

Source : Veille Mine d'Infos MGEFI N° 127 du 13 mars 2015



Récompenser la solidarité

La mutuelle Masfip, qui couvre plus de 280 000 personnes relevant de différentes administrations (finances publiques ; recherche et industrie ; concurrence, consommation et répression des fraudes ; imprimerie nationale), organise la 3^e édition du prix de la solidarité. Objectif : distinguer initiatives, actions ou projets innovants dans le domaine de l'accompagnement social des personnes en situation de handicap ou dépendantes. Dans ses critères de sélection, le jury privilégiera les projets présentant "un intérêt et une originalité marqués dans le domaine de l'animation, de la lutte contre la solitude et l'isolement psychique ou physique, à domicile ou en établissement". Trois récompenses seront décernées, d'un montant respectif de 6 000, 3 000 et 1 000 euros. La date limite de candidature est fixée au 30 avril 2015. Pour participer, demander un exemplaire du dossier à : michel.medioni@masfip.fr

Source : Afim N°4758 du 10/03/2015



La naissance d'un groupe puissant ?

Le groupe MGEN et Harmonie mutuelle ont signé le 12 janvier une lettre d'intention officialisant un rapprochement stratégique entre les deux mutuelles. Les discussions exclusives qui s'engagent devraient aboutir à la création, fin 2015 ou début 2016, d'un puissant groupe mutualiste de protection sociale.

Source : mgen.fr



Cette page a vocation à relayer les actualités de nos mutuelles.
Merci de nous les adresser à contact@mfp.fr

Exemple pour un Prêt BFM Liberté⁽¹⁾ de 1500€ sur 24 mois : taux débiteur annuel fixe de 2,46%, soit un TAEG fixe de 2,49%. Mensualités de 64,11€ (hors assurance DIT⁽²⁾ facultative). Montant total dû : 1538,64€ (sans frais de dossier et hors assurance DIT⁽²⁾ facultative). Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT⁽²⁾ facultative, cotisation de 0,43€ par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. Montant total dû au titre de l'assurance DIT facultative : 10,32€, soit un TAEG (taux annuel effectif de l'assurance) de 0,67%, non inclus dans le TAEG du prêt. En fonction du montant et/ou de la durée de votre prêt, une assurance DIT peut être obligatoire. Conditions en vigueur au 01/03/2015. Pour un crédit d'une autre durée et/ou montant, renseignez-vous auprès de votre conseiller BFM en agence Société Générale.

BANQUE FRANÇAISE MUTUALISTE

RÉSOLUMENT
SECTEUR PUBLIC

MARINA A CONCRÉTISÉ SON PROJET ! POURQUOI PAS VOUS ?

PRÊT BFM
LIBERTÉ⁽¹⁾ TOUS PROJETS

À partir de
2,49%

TAEG fixe hors assurance DIT⁽²⁾ pour une durée de 6 à 24 mois, à partir de 1500€. Taux en vigueur au 01/03/2015

Et profitez d'une assurance de prêt⁽²⁾ à taux attractif

Marina, 36 ans
agent du secteur public

(1) Prêt amortissable non affecté, consenti par et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la BFM et d'être titulaire d'un compte bancaire SG/BFM ouvert à Société Générale (avec domiciliation de salaire souhaitée). Délai légal de rétractation de 14 jours. Voir conditions en agence Société Générale. • (2) Contrat d'assurance Groupe DIT - Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité Totale de Travail, souscrit par la BFM, intermédiaire en assurances auprès de CNP Assurances et de MFPrévoyance, SA régies par le Code des Assurances et présenté par Société Générale, en sa qualité d'intermédiaire en assurances. Une assurance DIT est obligatoire pour tout prêt d'un montant supérieur à 10 000€ au-delà de 36 mois (différé d'amortissement inclus). Elle est facultative mais conseillée dans les autres cas. Tarif standard d'assurance, donné à titre indicatif, pouvant évoluer et hors surprime éventuelle.

Un conseiller BFM vous accueille dans chaque agence Société Générale.

Du lundi au samedi de 9h à 18h
0 821 222 500 éco fel
(0,118 € TTC/min depuis un fixe en France métropolitaine)

■ mesprojetsbfm.com

Banque Française Mutualiste - Société anonyme coopérative de banque au capital de 113 186 277,75€. RCS Créteil 326 127 784. ORIAS n° 08 041 372. Siège social : 1, place des Marseillais - 94220 Charenton-le-Pont.
Société Générale - S.A. au capital de 1 006 509 557,50€. RCS Paris 552 120 222. ORIAS n° 07 022 493. Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.

Chacun de vous
est important





ASSURANCES

Société du *Groupe Matmut*
dédiée aux agents publics

ÉCONOMISEZ SUR VOTRE ASSURANCE AUTO



**BAISSE
DES TARIFS ⁽¹⁾**

Auto et Moto
-5 %
en 2015

**GAMME AUTO
ESSENTIEL**

Des garanties
indispensables,
des franchises
ajustées, un tarif
attractif

PRIORITÉ BUDGET

**RÉDUCTIONS
À CUMULER ⁽²⁾**

Selon votre profil,
l'âge de votre
véhicule...

12 X SANS FRAIS*

Spécial budget
Paiement des
cotisations
par prélèvement

Renseignez-vous vite !

540 Agences
Matmut/AMF Assurances

N° Vert 0 800 42 62 89

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

amf-assurances.fr

Document non contractuel. L'ensemble des garanties évoquées dans ce document s'applique dans les limites et conditions définies aux contrats.
Offres tarifaires soumises à conditions disponibles en Agences et sur amf-assurances.fr.

* Minimum 15 € par prélèvement

⁽¹⁾ À conditions de garanties et de taxes identiques, hors évolution du bonus/malus et garantie du conducteur, hors gamme « Essentiel ».

⁽²⁾ Réductions, avantages tarifaires et offres promotionnelles soumis à conditions disponibles en Agences ou sur amf-assurances.fr.

AMF Assurances – Société anonyme à directeur et conseil de surveillance au capital de 69 416 644 € entièrement libéré – N° 487 597 510 RCS Rouen. Entreprise régie par le Code des Assurances.
Siège social : 66 rue de Sotteville 76100 Rouen. Studio Matmut - Crédits photos : © Lonely, © skarin, © Style Media & Design - Fotolia.com